

COMMUNE DE MONTMARTIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON D'ESTREES-SAINT-DENIS

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 06 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le six mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie de Montmartin sous la Présidence de Monsieur GREVIN Patrick, Maire, et sur sa convocation, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

- Laurent **DIEUX**
- Gîmes **FAYARD**
- Patrick **GREVIN**
- Evelyne **GREVIN**
- Thierry **LAURENT**
- Arnaud **LEVEQUE**
- Danielle **METAYER**
- Christophe **POYART**

Étaient absents et excusés : Hervé **BOURBIER**, Nadège **MARTEL**, Thomas **PIERREL-LEDoux**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Date de convocation : 29 avril 2022

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick GREVIN, Maire.

Monsieur Christophe POYART a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION du Procès-Verbal du 06 mai 2022

Le procès-verbal du 06 mai 2022 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Délibération C.M. n° 06052022_01

Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le Budget primitif 2022 comporte une anomalie en section d'investissement (chapitre 020). Les dépenses imprévues ne peuvent pas excéder 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section. Il conviendra donc de prévoir une décision modificative afin de régulariser cette anomalie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

Section	Dépenses		Recettes	
	Compte	Montant	Compte	Montant
FONCTIONNEMENT	Chapitre 023	- 1 500 €		
	Chapitre 011 :			
	- Article 60612	+ 500 €		
	- Article 60621	+ 100 €		
	- Article 60632	+ 500 €		
	- Article 60633	+ 400 €		
INVESTISSEMENT	Chapitre 020	- 1 500 €	Chapitre 021	- 1 500 €

Composition du bureau de vote - élections législatives du 12 et 19 juin 2022

Président du Bureau de vote : Patrick GREVIN

Assesseurs titulaires : Danielle METAYER, Thomas PIERREL-LEDOUX

Premier tour – 12 juin 2022

	Président	Assesseur	Assesseur
08h00-10h30	Danielle METAYER	Patrick GREVIN	Thomas PIERREL-LEDOUX
10h30-13h00	Arnaud LEVEQUE	Laurent DIEUX	Christophe POYART
13h00-15h30	Evelyne GREVIN	Gîmes FAYARD	Thierry LAURENT
15h30-18h00	Nadège MARTEL	Patrick GREVIN	Hervé BOURBIER

Deuxième tour – 19 juin 2022

	Président	Assesseur	Assesseur
08h00-10h30	Danielle METAYER	Patrick GREVIN	Thomas PIERREL-LEDOUX
10h30-13h00	Nadège MARTEL	Laurent DIEUX	Christophe POYART
13h00-15h30	Valérie GREVIN	Gîmes FAYARD	Thierry LAURENT
15h30-18h00	Laurent DIEUX	Patrick GREVIN	Hervé BOURBIER

Fait à Montmartin,

Faite et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Patrick GREVIN